

# FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



**PROJET : PROGRAMME DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE EN MAURITANIE**

**PAYS : REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

## RAPPORT D'ÉVALUATION

*Date : Août 2020*

<b>Équipe d'évaluation</b>	Membres de l'équipe	Donald SINGUE TANKO, Consultant finance climatique, AHRF.0 Elke PASCHL, Spécialiste en acquisitions, SNFI.1 Alain NNA EBONO, Chargé en chef de la gestion financière, SNFI.2 Amine MOUAFFAK, Chargé de programme pays résident, LIMR Elsa LE GROUMELEC , Conseillère juridique, PGCL.1 P. Hassan SANON, Spécialiste principal en développement social, SNSC Jalel EL FALEH, Expert principal développement agricole, RDGN.2	5717 1422 1312 4230 5359 1328 1429
	Responsable sectoriel	Vincent CASTEL	7501
	Directeurs de secteurs	Atsuko TODA, Directrice AHFR Anthony NYONG, Directeur PECG	4029 2768
	Direction Générale	Mohamed EL AZIZI, Directeur Général, RDGN	4018
		Mme Yacine FAL, Directrice Générale Adjointe RDGN	1313
<b>Pairs évaluateurs</b>	Ammar KESSAB, Chargé principal de la Gouvernance, ECGF Kaouther ABDERRAHIM BEN SALAH, Macro-économiste supérieur, RDGN.0 Rafâa MAROUKI, Agroéconomiste en chef, RDGN.2	1617 1360 1454	

# FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



Publication autorisée

---

## MAURITANIE

### PROGRAMME DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE

Publication autorisée

**RDGN/AHFR/PECG**

Septembre 2020

## TABLE DES MATIERES

<u>I.</u>	<u>ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION</u> .....	1
<u>1.1.</u>	<u>Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays</u> .....	1
<u>1.2.</u>	<u>Justification de l'intervention de la Banque</u> .....	2
<u>1.3.</u>	<u>Coordination avec les activités des partenaires au développement</u> .....	3
<u>II.</u>	<u>DESCRIPTION DU PROJET</u> .....	3
<u>2.1.</u>	<u>Composantes du projet</u> .....	3
<u>2.2.</u>	<u>Solutions techniques adoptées et alternatives explorées</u> .....	6
<u>2.3.</u>	<u>Type de projet</u> .....	7
<u>2.4.</u>	<u>Coût du projet et dispositifs de financement</u> .....	7
<u>2.5.</u>	<u>Zones et bénéficiaires ciblés par le projet</u> .....	8
<u>2.6.</u>	<u>Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet</u> .....	9
<u>2.7.</u>	<u>Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et les leçons tirées dans la conception du projet</u> .....	9
<u>2.8.</u>	<u>Principaux indicateurs de performance</u> .....	9
<u>III.</u>	<u>FAISABILITE DU PROJET</u> .....	10
<u>3.1.</u>	<u>Performance économique et financière</u> .....	10
<u>3.2.</u>	<u>Impacts environnementaux et sociaux</u> .....	10
<u>IV.</u>	<u>EXECUTION</u> .....	13
<u>4.1.</u>	<u>Dispositions en matière d'exécution</u> .....	13
<u>4.2.</u>	<u>Suivi et évaluation</u> .....	15
<u>4.3.</u>	<u>Gouvernance</u> .....	16
<u>4.4.</u>	<u>Soutenabilité</u> .....	16
<u>4.5.</u>	<u>Risques potentiels et mesures d'atténuation</u> .....	17
<u>4.6.</u>	<u>Développement de connaissances</u> .....	17
<u>V.</u>	<u>CADRE JURIDIQUE</u> .....	17
<u>5.1.</u>	<u>Instrument légal</u> .....	17
<u>5.2.</u>	<u>Conditions associées à l'intervention de la Banque</u> .....	18
<u>5.3.</u>	<u>Conformité avec les procédures de la Banque</u> .....	19
<u>VI.</u>	<u>RECOMMANDATION</u> .....	19
	<u>Appendice 1 : Contexte économique et impact de la crise covid-19 sur l'économie mauritanienne</u> .....	I
	<u>Appendice 2 : Portefeuille de la Banque dans le pays au 22 Avril 2020</u> .....	III
	<u>Appendice 3 : Note de conformité environnementale et sociale</u> .....	V
	<u>Appendice 4 : Carte de la zone du projet</u> .....	VI

## Équivalences monétaires

Juillet 2020

Unité monétaire : Ouguiya Mauritanien

1 UC	=	1.36 USD
1 UC	=	1.24 EURO
1 UC	=	51.02 MRU

### Année fiscale

[1er janvier 31 décembre]

### Sigles et abréviations

ADRiFi	Programme de financement de la gestion des risques de catastrophes en Afrique
ARC	African Risk Capacity (Mutuelle panafricaine de gestion des risques)
ARC Ltd	Société d'assurance de l'African Risk Capacity
AFD	Agence Française de Développement
ARV	Africa RiskView
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque Islamique de Développement
CSA	Commissariat de la Sécurité Alimentaire
CMP	Code des Marchés Publiques
DSP	Document de stratégie pays
FAD	Fonds africain de développement
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GIZ	Agence de développement de la coopération allemande
GRC	Gestion des risques de catastrophe
GTT	Groupe technique de travail
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ONM	Office National de Météorologie
OSA	Observatoire de la Sécurité Alimentaire
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PATAM	Projet d'appui à la transformation agricole en Mauritanie
PFMO	Plan final de mise en œuvre
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Pays membres régionaux du Groupe de la Banque
PNR	Plan national de réponse
PTF	Partenaires techniques et financiers
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SNLC	Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SPM	Spécialiste passation des marchés
TYS	Stratégie décennale de la BAD
UC	Unité de compte
UE	Union Européenne
UGP	Unité de gestion du projet
USD	Dollar américain

## Fiche de projet

**BENEFICIAIRE :** République Islamique de Mauritanie

**AGENCE D'EXECUTION :** Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA)

### PLAN DE FINANCEMENT (2020–2023)

Source de financement	Montant (Million d'UC)	Instrument
FAD	1,5	Don
Gouvernement	2,18	Contribution
Contribution (Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC))	0,645	Contribution (en nature)
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>4,325</b>	

### Informations essentielles sur le financement du don FAD

	Unités de Compte
Monnaie du don	Sans objet
Types d'intérêts*	Sans objet
Marge du taux d'intérêt*	Sans objet
Commission d'engagement*	Sans objet
Autres frais*	Sans objet
Échéance	Sans objet
Différé d'amortissement	Sans objet
TRF, VAN (scénario de base)	Sans objet
TRE (scénario de base)	Sans objet

### Durée – principales étapes attendues

Approbation du document cadre du Programme ADRFi*	Octobre 2018
Mission de préparation	Mars 2018
Mise à jour du rapport d'évaluation	Mars 2020
Approbation du projet	Septembre 2020
Entrée en vigueur	Septembre 2020
Premier décaissement	Octobre 2020
Achèvement	Décembre 2022
Dernier décaissement	Juin 2023

\* Le document cadre du programme ADRFi fait office de note conceptuelle pour ce projet qui en dérive.

## Résumé du projet

**Aperçu du programme :** Le programme ADRiFi en Mauritanie a pour objectif principal d'apporter un appui technique et institutionnel dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes liées aux aléas du climat, notamment les sécheresses. ADRiFi s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la résilience et de la lutte contre l'insécurité alimentaire en Mauritanie qui risque de s'aggraver dans le contexte du Covid-19. A cet effet, ADRiFi va promouvoir l'adoption du transfert de risque souverain en Mauritanie, en appuyant le pays dans la souscription d'une assurance indicelle contre les risques de sécheresse auprès de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC)<sup>1</sup>. L'adoption d'un tel mécanisme de transfert de risque permet de préserver l'économie mauritanienne contre les impacts d'éventuels chocs additionnels liés aux graves sécheresses.

Le projet est en ligne avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée de la Mauritanie (SCAPP 2016 – 2030) et le Document de Stratégie Pays (DSP 2016-2020) de la Banque pour la Mauritanie, qui visent à renforcer la résilience du pays face aux chocs divers. De plus, ADRiFi est en ligne avec la stratégie de réponse de la Banque face au Covid-19, car le projet permettra de préserver la sécurité alimentaire du pays en cas de grave sécheresse, et par conséquent limiter leurs impacts sur la reprise de l'économie mauritanienne post Covid 19. Il est aussi complémentaire au Projet d'Appui à la Transformation Agricole (PATAM) qui prévoit la promotion de mécanisme de partage de risque et de garantie ainsi que le développement du système d'assurance et de micro-assurance agricole.

ADRiFi Mauritanie s'étale sur une période de 3 ans (2020–2022), avec un coût total de 4,20 millions d'Unités de Compte (UC). Il sera mis œuvre à travers trois composantes : (i) Développement de solutions pour la gestion des risques ; (ii) Soutien de l'accès aux mécanismes de transfert des risques et (iii) gestion et coordination. Les bénéficiaires directs du projet sont le gouvernement de Mauritanie qui bénéficiera de l'appui institutionnel pour le transfert de son risque souverain de catastrophe liées à la sécheresse, ainsi que les institutions sectorielles (Commissariat à Sécurité Alimentaire - CSA, Office National de Météorologie - ONM, Observatoire de la Sécurité Alimentaire - OSA, Ministère de Développement Rural) impliquées dans les activités de gestion des risques de catastrophe et de sécurité alimentaire en Mauritanie. Les bénéficiaires indirects sont les petits exploitants agricoles et les populations vulnérables des communautés rurales sur tout l'étendue du territoire national, en situation d'insécurité alimentaire grave ou aigue, à savoir environs 750 000 personnes. Le genre sera une approche transversale à toutes les composantes du projet.

**Évaluation des besoins :** En 2012, la Mauritanie, à l'instar d'autres pays du Sahel, a été gravement touchée par des épisodes de sécheresses qui ont entraîné de mauvaises récoltes, une flambée des prix des denrées alimentaires, et la perte de bétail. Ces impacts eurent comme corollaires : (i) une forte incidence de l'insécurité alimentaire qui atteignit près de 32% de la population (soit près de 1.4 million de personnes) , (ii) des dépenses imprévues pour le l'État représentant 10% de son budget pour cette année, et (iii) un écart de 41% entre dépenses ordonnancées et dépenses prévues dans la loi de finance initiale. En 2017, le pays a été frappé par une grave sécheresse et confronté à une période de soudure exceptionnellement longue, épuisant les mécanismes de survie des communautés vulnérables et plongeant plus de 550 000 personnes en situation de crise alimentaire pendant la période soudure en 2018. Par ailleurs, l'actuelle crise du Covid-19 vient exacerber cette situation déjà critique, car selon les estimations du Programme Alimentaire Mondial (PAM), près de 200 000 personnes sont susceptibles de passer situation de crise alimentaire grave selon le cadre intégré de classification de l'insécurité alimentaire (de IPC 2 à IPC 3).

Cette situation difficile pose un défi constant pour le gouvernement de mobiliser davantage de ressources pour garantir une assistance adéquate aux populations vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire. C'est dans ce contexte que la Mauritanie a adopté le mécanisme de transfert des risques offert par la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), car la souscription d'une assurance souveraine auprès de l'ARC permettra au pays de se préserver des impacts macroéconomiques que pourrait engendrer une forte sécheresse et de garantir une disponibilité de ressources financières

---

<sup>1</sup> African Risk Capacity

additionnelles pour permettre une assistance rapide aux populations impactées. Or, bien qu'étant signataire de l'ARC, la Mauritanie fait face à des déficits budgétaires et des priorités concurrentes qui rendent difficile le paiement de sa prime d'assurance souveraine ARC, et par conséquent compromettent l'adoption de cet important outil de prévention et gestion des crises alimentaires.

**Valeur ajoutée de la Banque** : La valeur ajoutée de la Banque est qu'elle renforcera les capacités techniques et institutionnelles de prévention et de gestion des impacts des sécheresses sur l'insécurité alimentaire en Mauritanie. Ce faisant, la Banque permettra au pays de s'approprier d'un mécanisme de transfert de risque apte à préserver le budget de l'État et les acquis de développement contre les chocs externes tels que les sécheresses et par conséquent garantir une stabilité économique, budgétaire et sociale. De plus, à travers ADRiFi la Banque permettra au pays de renforcer sa résilience face aux aléas climatiques, qui pourraient compromettre la reprise économique post Covid-19. Enfin, l'expérience acquise dans le déploiement du programme ADRiFi dans d'autres pays permettra à la Banque de réussir cette opération en Mauritanie.<sup>2</sup>

**Gestion des connaissances** : A travers ADRiFi le CSA disposera de données agro-climatiques actualisées ce qui permettra une meilleure connaissance sur les impacts potentiels des risques climatiques. De plus, ADRiFi contribuera à renforcer le système d'alerte précoce sur les impacts des chocs climatiques sur la sécurité alimentaire du pays, ainsi que les capacités du pays en matière d'assurance indiciaire et identification des options de financement pour la prévention et gestion des crises alimentaires. Forts de ces connaissances, les capacités d'interventions d'urgence en cas de chocs climatiques en Mauritanie seront pérennisées. Les leçons tirées seront partagées avec les autres partenaires de développement qui travaillent dans le domaine de la gestion des risques et la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie. Ces leçons seront également publiées sur les sites internet de la Banque et du CSA (l'agence d'exécution) pour une plus large diffusion. Sur le plan régional, un partage d'expériences avec des projets similaires financés par la Banque est préconisé (cas du projet d'appui technique à la promotion d'assurance et de micro-assurance agricoles en Tunisie).

---

<sup>2</sup> ADRiFi Mauritanie est le cinquième programme pays de Banque dans le cadre du Programme Cadre ADRiFi, après la Gambie, Madagascar, Zimbabwe, et le Niger.

### Cadre logique axé sur les résultats

**NOM DU PROJET:** Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique (ADRFi) en Mauritanie

**OBJECTIF DU PROJET:** Promouvoir la résilience et la réponse aux chocs climatiques en Mauritanie en améliorant la gestion des risques de catastrophes naturelles et l'adaptation au changement climatique.

	CHAÎNE DE RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur	Base de référence	Cible en 2023		
IMPACT	Renforcement de la résilience du pays face aux catastrophes particulièrement celles liées aux changements climatiques	Adoption du mécanisme de transfert des risques souverains ARC comme solution viable pour la gestion des risques de catastrophes liées aux aléas climatiques	Participation irrégulière au pool annuel de gestion des risques promu par l'ARC	Participation soutenue au pool annuel de gestion des risques promu par l'ARC (3 années d'affilé)	Rapport de l'UGP et des agences gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre du projet	
EFFETS	Les capacités de la Mauritanie à évaluer les risques de catastrophe, les coûts et les mesures de riposte sont renforcées	<p>- Nombre de profils de risques élaborés de manière indépendante par le pays chaque année</p> <p>- Temps réduit entre la déclaration de la catastrophe et la première assistance aux bénéficiaires affectés</p>	<p>2</p> <p>12 mois (en moyenne)</p>	<p>5</p> <p>3 mois</p>	<p>Rapport de l'UGP et des agences gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre du projet</p> <p>Rapport de l'ARC sur la durée de l'assistance et le nombre de bénéficiaires assistés</p>	<p><b>Risques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revirement politique, chocs externes pouvant entraver la capacité du gouvernement à payer sa contrepartie du financement du projet.</li> <li>• Risque de base, ou risque que l'indice de l'assurance ne soit pas correctement paramétré ;</li> </ul> <p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un comité de pilotage pour assurer le plaidoyer au niveau politique ; et inscription de la contrepartie du pays dans les lois de finances afin de concrétiser l'engagement de l'État.</li> <li>• Les données agro-climatiques actualisées permettront d'assurer un meilleur paramétrage de l'indice et de réduire ainsi les probabilités de risque de base.</li> </ul>

PRODUITS	Composante 1 : Développement de solutions pour la gestion des risques climatiques					<b>Risque</b> Risque de non mobilisation du co-financement de la part de ARC
	Plan de contingence	Profil de risques réalisés	2	5	Rapport ARC	<b>Mesure d'atténuation</b> ARC signera un accord de cofinancement avec le Gouvernement, comme condition au premier décaissement.
		Conception d'un Plan de Contingence participatif unique pour la sécheresse (avec prise en compte du genre)	0	2	Plan de contingence élaboré et actualisé tous les deux ans	
	Composante 2 - Soutien de l'accès aux mécanismes de transfert des risques					
	Produit 2.1 : Paiement des primes d'assurance	Nombre de polices d'assurance souscrites et payées à l'ARC	2	5	Rapport ARC	<b>Risque</b> Risque de non mobilisation de la contribution de l'État au paiement de la prime.
		Nombre de personnes vulnérables couvertes par le contrat d'assurance souveraine (données désagrégées)	0	750 000 des personnes (50% femmes)		<b>Mesure d'atténuation</b> Inscription de la contrepartie nationale dans le paiement de la prime dans la loi de finance.
	Produit 2.2 : Stratégie de financement des risques de catastrophe	Étude stratégique sur les plans juridiques, financiers et institutionnels pour le financement de la GRC	0	1	Rapport d'étude	
	Composante 3 – Gestion et coordination du projet					
	Produit 3.1. : Gestion et administration du projet	Taux de mise en œuvre du programme	0	100% d'ici fin du projet	Rapports de mise en œuvre	
		Manuel de procédure du projet	0	1	Manuel de procédures du projet	
Produit 3.2 : Audit, Suivi-évaluation réguliers du projet	Rapports d'audit financier	0	3	Rapports de suivi-évaluation et rapport d'audit international		
	Rapports annuels de mise en œuvre	0	4	Rapport d'achèvement		
	Rapport de « mi-parcours »	0	1			
	Rapport d'achèvement	0	1			
ACTIVITÉS CLÉS	COMPOSANTES				CONTRIBUTIONS	
	<b>Composante 1 (869,000 UC):</b> Développement de solutions de gestion des risques climatiques <b>Composante 2 (3,270,000 UC):</b> Soutien à l'accès aux mécanismes de transfert des risques de catastrophe <b>Composante 3 (186,000 UC):</b> Gestion et Coordination de projet: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passation des marchés selon les normes et procédures pertinentes</li> <li>- Gestion financière et audit selon les normes et procédures pertinentes</li> <li>- Suivi et évaluation des activités du projet</li> </ul>				Contributions : Sources de financement (millions UC): Don FAD: 1,50 (35%) Gouvernement : 2,18 (50%) Cofinancement (ARC): 0,635 (15%) Coût total du projet: 4,325 UC (100%)	

### Calendrier d'exécution du projet

Activités	Années											
	2020			2021				2022				
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
1. Approbation Don FAD	↓											
2. Mise en place du Personnel en charge du projet	↓											
3. Entrée en vigueur du Don FAD		↓										
4. Préparation/ lancement/signature du contrat		↓										
5. Acquisition de pluviomètres paysans				↓				↓				
6. Confection de supports pour pluviomètres				↓				↓				
7. Installation de pluviomètres paysans												
8. Transmission de données agro-météorologique						↓						
9. Réalisation d'une enquête de vulnérabilité						↓						
10. Atelier de validation des données collectées												
11. Réalisation d'une enquête agricole en début de campagne												
12. Réalisation d'une enquête agricole en milieu de campagne							↓					↓
13. Atelier de validation des données collectées							↓					↓
14. Réunions du GTT ARC pour le suivi de la campagne agricole												
15. Personnalisation du logiciel ARV					↓				↓			
16. Elaboration de profil de risque					↓				↓			
17. Elaboration du plan de contingence					↓				↓			
18. Paiement de la prime d'assurance ARC					↓				↓			
19. Elaboration de la stratégie de financement avec la BM												
20. Audit financier et des acquisitions du projet												
21. Gestion du projet												
23. Revue à mi-parcours												
24. Rapport d'achèvement												

# **RAPPORT ET RECOMMANDATION À L'INTENTION DU CONSEIL POUR L'APPROBATION D'UN DON FAD EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE (ADRIFi)**

La présente proposition soumise à l'approbation du Conseil, porte sur l'octroi d'un don de 1,5 million d'Unités de Compte (UC) sur les ressources du Fonds africain de développement (FAD) en faveur du Programme de financement de la gestion des risques de catastrophes en Afrique (ADRIFi) en République Islamique de Mauritanie. Il s'agit d'un appui technique et institutionnel visant à renforcer la résilience du pays dans un contexte de fragilité liée au COVID-19 et compte tenu de la vulnérabilité du pays aux effets néfastes des changements climatiques. ADRIFi Mauritanie sera cofinancé par le FAD, l'ARC (don en nature estimé à 0.635 million d'UC) et le gouvernement Mauritanien (contribution financière à hauteur de 2.18 millions d'UC).

## **I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION**

### **1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays**

1.1.1 Pays Saharo Sahélien, soumis à un climat globalement sec et caractérisé par une pluviométrie faible et irrégulière, la Mauritanie est confrontée à des cycles répétés de sécheresse et à une dégradation des ressources naturelles qui affectent profondément les capacités productives et les sources de revenus de sa population. Avec une production agricole structurellement déficitaire qui ne couvre qu'environ 30% des besoins du pays (et ceci en année de bonne production), le pays est sujet à une insécurité alimentaire chronique qui s'impose comme un défi majeur de développement (DSP 2016-2020). De plus, la Mauritanie a connu au courant de deux dernières décennies, différents épisodes de sécheresse qui ont favorisé l'avancée de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en milieu rural, qui varie entre 19 pour cent après les récoltes et 26 pour cent pendant les périodes de soudure. En août 2017, 28% de l'ensemble de la population, soit 31% des ménages dirigés par une femme (contre 26 pour cent des ménages dirigés par un homme) étaient en situation d'insécurité alimentaire, tandis que 60% de la population en situation d'insécurité alimentaire vivaient dans des zones rurales.

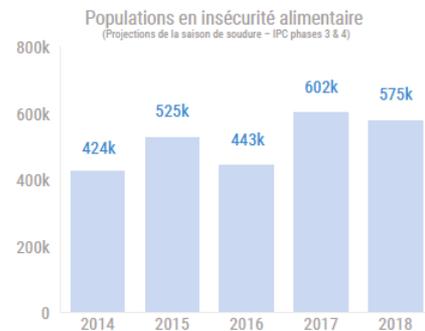
1.1.2. La Mauritanie a pris conscience depuis plusieurs années déjà de la mesure des enjeux liés aux risques de catastrophes liées aux changements climatiques, notamment la sécheresse, et de leurs impacts sur la sécurité alimentaire du pays et sur le budget de l'État en matière d'assistance aux personnes vulnérables. Ce faisant, le pays a mis en place une série de politiques et stratégies visant à favoriser une meilleure prévention et gestion des crises alimentaires. Il s'agit notamment de : (i) la Stratégie nationale de sécurité alimentaire pour la Mauritanie vision 2030 qui a pour objectif de « permettre aux populations vulnérables d'avoir à tout moment un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et équilibrée » ; (ii) la Stratégie nationale de protection sociale en Mauritanie qui fait référence à la nécessité de renforcer le système d'alerte précoce et d'améliorer les capacités d'intervention et de gestion des urgences et des crises ; et bien évidemment (iii) de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP, 2016-2020) de la Mauritanie dont une des actions prioritaires vise une meilleure résilience des couches les plus vulnérables de la population mauritanienne. En outre on note également la mise en place de mesures telles que l'institutionnalisation du Commissariat à la Sécurité Alimentaire, ainsi que l'adhésion du pays à l'ARC.

1.1.3 Étant donné que le projet ADRIFi Mauritanie s'inscrit dans une logique de renforcer les efforts du pays en matière de gestion des risques de catastrophe climatiques et de consolider la sécurité alimentaire du pays, ADRIFi Mauritanie est par conséquent en ligne avec les politiques et stratégies mentionnées plus haut. Par ailleurs, ADRIFi Mauritanie est en ligne avec le DSP (2016-2020) de la Banque qui vise à accompagner les efforts des autorités nationales pour la promotion d'une croissance forte et durable

et l'amélioration des conditions de vie des populations de la Mauritanie. De plus, ADRiFi est en ligne avec deux des 5 priorités stratégiques de la Banque dénommées «Top 5», notamment: «Nourrir l'Afrique» et «Améliorer la qualité de vie des Africains », vu que le projet contribuera à minimiser les impacts négatifs des phénomènes météorologiques extrêmes sur les moyens de subsistance des populations vulnérables. Enfin, le projet s'aligne en outre avec la stratégie de réponse de la Banque face à la pandémie liée au Covid-19 en ce qu'il contribuera à préserver le budget de l'État d'éventuels chocs additionnels que pourraient occasionner les sécheresses sur l'économie du pays, déjà affaiblie par les effets néfastes du Covid-19.

## 1.2. Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1. La vulnérabilité profondément enracinée de la Mauritanie à la sécheresse a contribué à faire de l'insécurité alimentaire un défi majeur de développement pour le pays. Si les données historiques montrent que des niveaux élevés d'insécurité alimentaire se produisent chaque année, des années exceptionnelles sont recensées au cours desquelles les besoins humanitaires atteignent un sommet. Ce fut le cas en 2017



et 2018 au cours desquelles le pays a connu de graves sécheresses avec un nombre élevé de personnes en situation d'insécurité alimentaire et ayant besoin d'assistance.

1.2.2. Ces épisodes de sécheresse récurrents ont un impact considérable sur le budget du gouvernement Mauritanien occasionnant, par exemple, des dépenses imprévues<sup>3</sup> pour la mise en place de programmes spéciaux d'assistance aux populations vulnérables victimes des sécheresses, tels que le programme « Emel »<sup>4</sup> qui a coûté environ 300 millions de dollars US sur la période 2012 -2015 et était financé par le pays et les bailleurs. C'est pour palier au besoin de mobiliser les ressources nécessaires pour apporter une assistance rapide aux populations vulnérables en cas de catastrophe que la Mauritanie a rejoint l'ARC, en 2014, dans le but de souscrire à une assurance souveraine et transférer son risque de catastrophe en cas de grave sécheresse. La participation à un tel mécanisme permettrait de garantir une disponibilité de ressources financières en cas de catastrophe et par conséquent fournir une assistance rapide aux populations vulnérables. Cependant, l'État rencontre des difficultés dans le paiement de sa prime d'assurance, en raison de contraintes budgétaires et priorités concurrentes. Le pays n'a pas été en mesure de payer sa prime pour les années 2018 et 2019.<sup>5</sup>

1.2.3. Au regard de ce qui précède, la valeur ajoutée de la Banque est qu'elle renforcera les capacités techniques et institutionnelles de prévention et de gestion des impacts des sécheresses sur l'insécurité alimentaire en Mauritanie. Ce faisant, la Banque permettra au pays de s'approprier d'un mécanisme de transfert de risque apte à préserver le budget de l'État et les acquis de développement contre les chocs

<sup>3</sup> Suite aux sécheresses de 2012, le gouvernement de Mauritanie enregistra des imprévus de dépense de près de 10% du budget de l'État, ce qui contribua à aggraver le déficit budgétaire du pays qui atteignit 4% du PIB la même année.

<sup>4</sup> Suite à la grave sécheresse qui a frappé le pays en 2012, le gouvernement a lancé le programme «Emel» pour fournir une assistance aux plus vulnérables et sauver le bétail du pays.

<sup>5</sup> Les données de l'ARC démontrent que la Mauritanie aurait pu bénéficier d'un décaissement de l'assurance suite aux sécheresses de 2018 et 2019, ce qui aurait permis d'apporter une assistance rapide aux populations vulnérables.

externes tels que les sécheresses et par conséquent garantir une stabilité économique, budgétaire et sociale. De plus, à travers ADRiFi la Banque permettra au pays de renforcer sa résilience face aux aléas climatiques, qui pourraient compromettre la reprise économique post Covid-19. Enfin, l'expérience acquise dans la mise en œuvre du programme ADRiFi dans d'autres pays permettra à la Banque de réussir cette opération en Mauritanie.

### **1.3. Coordination avec les activités des partenaires au développement**

1.3.1. Compte tenu de son caractère transversal sur les domaines de l'agriculture, la protection sociale et la sécurité alimentaire, le programme ADRiFi en Mauritanie est complémentaire aux actions de l'État et des bailleurs des fonds dans ces différents secteurs. Plus spécifiquement, le programme ADRiFi en Mauritanie sera complémentaire et en synergie avec les actions de la Banque Mondiale (BM), notamment dans le cadre de son projet d'amélioration de l'efficacité des filets sociaux en Mauritanie et avec le PAM dans le cadre de son appui au gouvernement pour la mise en place d'un dispositif permanent de réponse aux chocs alimentaires en Mauritanie, et son rôle en tant que partenaire technique et financier du pays dans l'adoption de l'assurance souveraine ARC. Par ailleurs, la coordination entre les différents bailleurs se fait à travers le groupe thématique sur la sécurité alimentaire présidé par le PAM, et auquel la Banque sera conviée de par ADRiFi.

1.3.2. En outre, le projet ADRiFi est complémentaire aux actions de la Banque dans le domaine de l'agriculture notamment le projet d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie (PATAM) qui prévoit aussi le renforcement de solutions complémentaires telle que : les mécanismes de partage de risque et de garantie, la promotion de l'assurance et de micro-assurance agricole, et le système de financement du secteur agricole (une étude et un appui technique sont programmés avec l'appui du Ministère de l'Économie et des Finances et de la Banque Centrale, etc).

## **II. DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1. Composantes du projet**

2.1.1. L'objectif général du programme ADRiFi en Mauritanie consiste à renforcer la résilience et la réponse aux chocs climatiques dans le pays, en améliorant la gestion des risques de catastrophe climatique. Les objectifs spécifiques du programme sont indiqués ci-après :

- (i) renforcer les capacités de Mauritanie en matière d'évaluation des risques climatiques et des coûts connexes, ainsi que d'élaboration de mesures d'adaptation ultérieures aux niveaux national et infranational ; et
- (ii) promouvoir le financement initial des solutions de transfert de risques de catastrophe.

2.1.2. Au nombre des impacts escomptés du programme ADRiFi figurent : i) la fourniture en temps opportun de services efficaces de premier secours aux bénéficiaires cibles affectés par les catastrophes (financés à l'aide des ressources nationales) ; et ii) le renforcement de la résilience aux catastrophes liées à la sécheresse en Mauritanie. Ces impacts se matérialiseront grâce à la mise en œuvre d'un programme global de renforcement des capacités visant à aider le pays à quantifier et gérer ses risques climatiques et à prendre des décisions éclairées concernant le transfert des risques au marché par le biais de l'assurance, dans le cadre d'une stratégie nationale holistique de gestion des risques.

2.1.3. Le programme ADRiFi se décline en trois composantes : (i) Développement de solutions pour la gestion des risques climatiques ; (ii) Soutien à l'accès aux mécanismes de transfert des risques de catastrophe ; (iii) Gestion et coordination du projet. Le genre sera une approche transversale dans toutes les composantes.

### *Composante 1 : Développement de solutions de gestion des risques climatiques*

2.1.4. Cette composante inclue deux volets : (i) le renforcement des capacités du pays dans la compréhension de son risque de sécheresse et l'élaboration de plans de contingence ; et (ii) le renforcement de la collecte des données agro-climatiques nécessaires pour une meilleure précision dans le paramétrage de l'assurance indicielle. Le premier volet sera pris en charge et mis en œuvre par l'agence ARC dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du programme ADRiFi. Pour rappel, en approuvant le document cadre du programme ADRiFi, la Banque a adopté l'agence ARC<sup>6</sup> comme partenaire dans la mise en œuvre d'ADRiFi. Le second volet sera pris en charge par les ressources du FAD et mis en œuvre par l'unité de gestion du projet au sein de l'agence d'exécution.

2.1.5. Le renforcement des capacités du personnel technique et des décideurs en matière de profilage de risque aura pour objectif d'aider le pays à modéliser son risque de catastrophe liée à la sécheresse, et d'en estimer le coût connexe pour le budget national. Les activités de profilage de risque se feront à travers la personnalisation du logiciel *Africa Risk View* (ARV) qui est un logiciel développé par l'ARC et qui sous-tend le produit d'assurance contre la sécheresse offert par l'ARC Ltd. L'ARV permet de faire un suivi régulier de la campagne agricole et de détecter de manière précoce si le pays subit une situation de sécheresse et avec quelle intensité ; et d'estimer le nombre de personnes impactées ou potentiellement en situation d'insécurité alimentaire pendant la période soudure et les implications budgétaires en matière d'assistance. La personnalisation de l'ARV consistera donc à insérer les données agro-météorologiques de la Mauritanie dans le logiciel, afin d'en tirer un profil de risque qui permettra d'orienter la sélection des paramètres de transfert de risque par le pays.

2.1.6. En plus du profilage des risques, le pays sera accompagné dans l'élaboration de plans de contingence afin d'être préparé à agir promptement en cas de catastrophe. L'élaboration du plan de contingence est nécessaire car il pose les jalons et définit les modalités et mécanismes d'assistance qui seront mis en œuvre en cas de décaissement de la part de l'assureur. Le plan de contingence sera suivi au cas échéant d'un Plan final de mise en œuvre qui garantirait la rapidité de l'assistance selon le principe que suivant la réception du paiement, le premier bénéficiaire devrait être atteint dans les plus brefs délais. En outre, la surveillance de la saison agricole à travers le logiciel ARV permettra de détecter et lancer l'alerte précoce sur la menace d'une sécheresse et son impact sur les plus vulnérables, en particulier pendant la période de soudure.

2.1.7. Le second volet de cette composante aura pour objectif de renforcer la collecte et la mise à disposition des données agro-climatiques actualisées, nécessaires pour un meilleur calibrage du logiciel ARV. (i) Ces activités concernent l'achat et l'installation de stations pluviométriques additionnelles sur l'étendue du territoire; (ii) le suivi des campagnes agricoles à travers la réalisation d'enquêtes agricoles additionnelles pour une meilleure précision dans l'alerte précoce ; (iii) la réalisation d'une enquête de vulnérabilité et de sécurité alimentaire. Le détail des activités est exposé à l'annexe B3 du volume II du rapport d'évaluation.

### *Composante 2 : Soutien à l'accès au transfert des risques de catastrophe*

2.1.8. Cette composante vise à porter un appui au paiement de la prime d'assurance paramétrique offerte par la compagnie d'assurance ARC Ltd et ainsi transférer son risque souverain de catastrophe. Le choix de l'ARC Ltd comme assureur pour la Mauritanie se justifie tant par son endossement au plus haut niveau de l'Union Africaine comme solution

---

<sup>6</sup> L'ARC est composé de deux entités : l'agence spécialisée (ARC Agency) et sa filiale financière et compagnie d'assurance (ARC Insurance Company Limited (ARC Ltd)). L'agence ARC supervise le développement des capacités des différents pays, approuve les plans d'urgence et surveille leur mise en œuvre. La compagnie d'assurance ARC Ltd. entretient des rapports purement commerciaux avec les pays qui contractent des polices d'assurance indicielle pour assurer contre le manque considérable de pluie et leur impact sur la performance de la saison agricole.

panafricaine pour la gestion des risques de catastrophe (suite aux crises alimentaires générées par les fortes sécheresses dans le Sahel en 2012) ; que par l'avantage comparatif que cette mutuelle d'assurance offre pour le pays. En effet, l'ARC Ltd offre l'avantage de regrouper les risques au niveau continental, permettant aux détenteurs de police individuelle de répartir leurs risques sur l'ensemble des pays africains, et d'obtenir ainsi une tarification de l'assurance à de meilleures conditions que si le pays devait s'assurer lui seul sur le marché assurantiel.

2.1.9. *Paiement de la prime d'assurance* : Le programme ADRiFi portera un appui au paiement de la prime d'assurance souveraine ARC pour la Mauritanie à la hauteur de 50% du montant total de la prime au cours des deux premières années du projet (2020 et 2021), dans l'objectif d'offrir un espace fiscal pour le paiement de la prime ARC au Gouvernement en proie à des difficultés financières et priorités concurrentes face à la pandémie du COVID-19. Toutefois, le pays s'engage à mobiliser les ressources nationales pour le paiement de la prime (50% les deux premières années et 100% la troisième année), et ces montants seront comptabilisés comme contrepartie du gouvernement au projet ADRiFi. Tout ceci est gage de la volonté de l'État de mobiliser les ressources nationales pour le paiement de la prime.

2.1.10. Parallèlement au soutien au paiement de la prime de transfert des risques souverains, ADRiFi contribuera à l'élaboration d'une stratégie nationale globale pour la mobilisation des ressources en faveur de la mise en place d'un mécanisme de réponse aux crises alimentaires y compris le financement de la gestion des risques de catastrophe. Cette activité sera effectuée de concert avec la Banque Mondiale dans le cadre de son projet d'amélioration de l'efficacité et l'efficience du système national de filets sociaux adaptatifs (phase II) en Mauritanie. L'encadré 1 ci-après est un extrait dudit projet approuvé par la BM en mars 2020.

**Encadré 1 : Conception d'une stratégie de financement pour répondre aux chocs conduisant à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (0,7 million USD) financés par la Banque Mondiale dans le cadre du projet de renforcement de filets sociaux adaptatifs (phase II) en Mauritanie**

L'activité proposée aidera le gouvernement à concevoir une stratégie de financement liée aux chocs affectant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette activité débutera par un processus participatif de 18 mois impliquant les principales parties prenantes gouvernementales et les partenaires concernés, afin de garantir l'alignement avec les efforts des autres donateurs en particulier, (a) la Banque africaine de développement (BAD) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme africain de financement des risques de catastrophe (ADRiFi) en Mauritanie; et b) le PAM, principal partenaire du gouvernement dans le financement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. L'adoption de cette stratégie sera une condition préalable à la mise en place d'un véhicule financier, qui couvrirait les chocs associés aux événements climatiques.

*Composante 3 : Gestion et Coordination du projet*

2.1.11. Cette composante porte sur la coordination générale des activités avec le soutien et le suivi nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace. La mise en œuvre quotidienne du programme sera assurée par une unité de gestion du programme (UGP) sous la responsabilité du Commissariat pour la Sécurité Alimentaire (CSA). L'annexe B4 contient amples informations sur les modalités de mise en œuvre envisagées pour le projet. Le tableau 1 ci-après présente le coût et le détail des activités prévues pour chacune des composantes

*Tableau 1 : Composantes du projet*

	Composante	Coûts en million UC	Activités												
1	Développement de solutions pour la gestion des risques climatiques	0,869	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de profils de risque</li> <li>▪ Personnalisation de l'ARV et intégration de l'ARV dans le système national d'alerte précoce</li> <li>▪ Développement de plans de contingence national triennal</li> <li>▪ Actualisation annuelle du plan de contingence</li> <li>▪ Collecte de données agro-climatiques</li> </ul>												
2	Appui à l'accès aux solutions de transfert des risques de catastrophe	3,27	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Financement de la prime annuelle d'assurance* (en millions d'unités de compte)</li> </ul> <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FAD</td> <td>0,545 (50%)</td> <td>0,545 (50%)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Gouv</td> <td>0,545 (50%)</td> <td>0,545 (50%)</td> <td>1,090 (100%)</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étude stratégique sur pour le financement de la gestion des chocs alimentaires et nutritionnels en Mauritanie</li> </ul>		2020	2021	2022	FAD	0,545 (50%)	0,545 (50%)	0	Gouv	0,545 (50%)	0,545 (50%)	1,090 (100%)
	2020	2021	2022												
FAD	0,545 (50%)	0,545 (50%)	0												
Gouv	0,545 (50%)	0,545 (50%)	1,090 (100%)												
3	Gestion et coordination du projet	0.186	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coûts administratifs (Support administratif, coût opérationnel)</li> <li>▪ Audit de projet</li> <li>▪ Suivi et évaluation des activités du projet</li> </ul>												
	TOTAL (millions UC)	4,325													

\*Le montant annuel de la prime de 1 500 000 USD a été calculée en fonction des paramètres de transfert de risque suivants : (i) point d'attachement : 31 000 000 USD ; (ii) point de dépassement : 60 018 480 USD ; (iii) Pourcentage de cession : 22,23 % ; (iv) limite globale : 6 451 139 USD.

## 2.2. Solutions techniques adoptées et alternatives explorées

Deux autres options ont été considérées pour le financement de la gestion des risques de catastrophe en Mauritanie, à savoir la mise en place d'une ligne de crédit que le pays peut activer en cas de catastrophe ou la mise en place d'un fonds de contingence. Toutefois, vu l'importance de la rapidité de l'action, le transfert des risques est l'option qui permet de garantir une disponibilité intempestive des fonds et par conséquent une assistance rapide aux populations vulnérables en cas de sécheresse. Le tableau 2 ci-dessous élabore sur ces alternatives explorées et les raisons de leur rejet.

Tableau 2 : Solutions techniques adoptées et autres alternatives explorées

Intervention	Description	Motif du refus
Mise en place d'une ligne de crédit que le gouvernement pourrait faire valoir en cas de catastrophe. Option similaire au CAT DDO de la Banque Mondiale	Prêt décaissé au gouvernement sur la base d'un seuil d'intensité de sécheresse pré-approuvé et une déclaration de situation de catastrophe par le gouvernement.	La dette du pays est d'ores et déjà très élevée ayant atteint les 97,1% du PIB en 2019, selon les rapports du Fonds Monétaire International.
Mise en place d'un Fonds de contingence	Mise en veille de ressources financières dans un Fonds de contingence destiné à être utilisé pour garantir une assistance immédiate et rapide une fois la situation de catastrophe déclarée.	Le délai entre l'établissement et l'opérationnalisation des fonds nationaux pour le climat irait bien au-delà du délai prévu pour le projet. Toutefois, cette option sera prise en compte lors de l'analyse de la stratégie de financement du risque de catastrophe.

Intervention	Description	Motif du refus
Soutien au transfert du risque de catastrophe	Le transfert des risques de sécheresse à travers le mécanisme ARC, permet de détecter au cours de la saison agricole si le pays va vers une situation de crise et de quelle ampleur. Ceci permet qu'en cas de déclenchement de l'ARV, des fonds sont mis immédiatement à disposition du pays pour faciliter une action rapide.	Solution retenue. Cette option permet une plus grande appropriation par le pays de la solution car il devra financer les primes à travers le budget national et pourrait inscrire cette dépense au budget national du pays contribuant ainsi à renforcer la capacité de gestion des risques de catastrophe liées aux aléas climatiques.

### 2.3. Type de projet

Le présent projet est élaboré dans le cadre programme multinational ADRiFi qui vise à renforcer la résilience du pays aux impacts du changement climatique (la sécheresse en particulier) qui menacent l'agriculture, les moyens de subsistance des populations vulnérables et la sécurité alimentaire du pays. Il s'agit d'un appui institutionnel cofinancé par un don du FAD et une contribution en nature de l'ARC et une contribution du gouvernement de la Mauritanie.

### 2.4. Coût du projet et dispositifs de financement

Le coût du projet est estimé à 4,325 millions d'UC, excluant les imprévus physiques et la hausse des prix. Le tableau 3 décrit les sources de financement du programme. Le tableau 4 résume les composantes et leurs coûts estimatifs. Les tableaux 5 et 6 résument les coûts par catégorie de dépenses et décrivent les sources de financement du projet, avec plus de détails à l'annexe B2.

Tableau 3 : Sources de financement

	(UC)			(MRU)			%
	Devises	Mon. Loc	Total	Devises	Mon. Loc.	Total	
Gouv	1 312 285	867 715	2 180 000	66 755 948	44 658 630	111 414 578	50 %
FAD	847 450	642 550	1 500 000	4 309 757	32 677 264	75 787 022	35 %
ARC	426 628	208 372	635 000	21 766 560	10 631 139	32 397 700	15%
	2 586 363	1 728 637	4 325 000	125 718 246	87 935 754	219 599 300	100%

Tableau 4 : Coût estimatif du projet par composante

	(MRU)			(UC)		
	Mon. Loc	Devises	Total	Mon. Loc	Devises	Total
<b>A. Développement de solutions pour la gestion des risques climatiques</b>						
1. Collecte de données agro-climatiques	4 468 339	6 399 283	10 867 622	87 838	125 797	213 635
2. Profils de risque / Plans de Contingence	10 135 940	15 203 910	25 339 850	199 252	298 878	498 130
	<b>14 604 279</b>	<b>21 603 193</b>	<b>36 207 472</b>	<b>287 090</b>	<b>424 675</b>	<b>711 765</b>
<b>B. Soutien à l'accès aux mécanismes de transfert des risques de catastrophe</b>	<b>63 738 324</b>	<b>95 607 487</b>	<b>159 345 811</b>	<b>1 252 965</b>	<b>1 879 447</b>	<b>3 132 412</b>
<b>C. Gestion et coordination</b>	<b>5 799 854</b>	<b>3 346 164</b>	<b>9 146 018</b>	<b>114 013</b>	<b>65 779</b>	<b>179 792</b>
Sous-total	84 142 457	120 556 843	204 699 301	1 654 068	2 369 901	4 023 969
Provisions pour aléas	3 793 296	5 161 403	8 954 699	74 569	101 462	176 031
<b>Total</b>	<b>87 935 754</b>	<b>125 718 246</b>	<b>213 654 000</b>	<b>1 728 637</b>	<b>2 471 363</b>	<b>4 325 000</b>

Tableau 5 : Financement FAD par catégorie de dépense

	(MRU)			(UC)		
	Mon Loc	Devise	Total	Mon Loc	Devise	Total
<b>A. SERVICES</b>	<b>14 986 941</b>	<b>22 663 578</b>	<b>37 650 519</b>	<b>294 613</b>	<b>445 520</b>	<b>740 132</b>
<b>B. EQUIPEMENTS</b>	<b>666 837</b>	<b>1 238 412</b>	<b>1 905 250</b>	<b>13 109</b>	<b>24 345</b>	<b>37 453</b>
<b>C. PRIME</b>	<b>63 738 324</b>	<b>95 607 487</b>	<b>159 345 811</b>	<b>1 252 965</b>	<b>1 879 447</b>	<b>3 132 412</b>
<b>D. FRAIS GENERAUX</b>	<b>4 750 354</b>	<b>1 047 367</b>	<b>5 797 721</b>	<b>93 382</b>	<b>20 589</b>	<b>113 971</b>
Sous-total	84 142 457	120 556 843	204 699 301	1 654 068	2 369 901	4 023 969
Provisions pour aléas	3 793 296	5 161 403	8 954 699	74 569	101 462	176 031
<b>Total</b>	<b>87 935 754</b>	<b>125 718 246</b>	<b>213 654 000</b>	<b>1 728 637</b>	<b>2 471 363</b>	<b>4 325 000</b>

Tableau 6 : Calendrier des dépenses par composantes (en millions UC)

Composantes	(MRU,000)				(UC,000)			Total
	2020	2021	2022	Total	2020	2021	2022	
<b>A. Développement de solutions pour la gestion des risques climatiques</b>	<b>9 060</b>	<b>15 884</b>	<b>12 903</b>	<b>37 847</b>	<b>178</b>	<b>312</b>	<b>254</b>	<b>744</b>
1. Collecte de données agro-climatiques	398	7 059	3 938	11 395	8	139	77	224
2. Profils de risque / Plans de Contingence	8 662	8 825	8 965	26 452	215	215	215	645
<b>B. Soutien à l'accès aux mécanismes de transfert des risques de catastrophe</b>	<b>54 419</b>	<b>55 442</b>	<b>56 484</b>	<b>166 345</b>	<b>1 090</b>	<b>1 090</b>	<b>1 090</b>	<b>3 270</b>
<b>C. Gestion et coordination de projet</b>	<b>3 217</b>	<b>3 360</b>	<b>2 885</b>	<b>9 462</b>	<b>64</b>	<b>66</b>	<b>56</b>	<b>186</b>
<b>Grand Total</b>	<b>66 696</b>	<b>74 686</b>	<b>72 273</b>	<b>213 654</b>	<b>1 311</b>	<b>1 468</b>	<b>1 421</b>	<b>4 325</b>

## 2.5. Zones et bénéficiaires ciblés par le projet

2.5.1 Les bénéficiaires directs de l'ADRiFi sont le gouvernement de la Mauritanie à travers le CSA et les agences nationales impliquées dans la gestion des risques de crises alimentaires y compris l'ONM, la Direction des Statistiques du Ministère du Développement Rural ; et l'OSA.

2.5.2. Les bénéficiaires indirects sont les communautés les plus vulnérables aux risques liés à la sécheresse sur toute l'étendue du territoire Mauritanien. Le ciblage des bénéficiaires se basera sur les modalités suivant le plan national de réponse (PNR) à la soudure 2020 :

- Un ciblage des ménages basé sur le Registre Social et l'application des critères de ciblage harmonisés du secteur ;
- L'application du principe de continuité géographique entre villages des communes ciblées ;
- L'apport d'une assistance inconditionnelle harmonisée (en vivres ou transferts monétaires) et la recherche systématique de complémentarité dans le positionnement entre partenaires et avec le Gouvernement, y compris vis-à-vis du programme Emel, d'assistance au cheptel, El Maouna et de distribution de vivres;
- Le principe de modulation des transferts monétaires en fonction de la taille des ménages.

2.5.3. Le PNR à la période de soudure 2020 estime que 23 pour cent des Moughata sont aux niveaux d'insécurité alimentaire 3-5 selon l'indice IPC (insécurité alimentaire sévère à aigu), tandis 12 pour cent des Moughata sont au niveau de d'insécurité alimentaire 2 (modéré), et 5 pour cent au niveau 1 (insécurité alimentaire faible). Les 23 Moughata classés aux niveaux

d'insécurité alimentaire 3-5 se trouvent dans les Wilayas de l'Assaba, du Brakna, du Gorgola, du Hodh El Chargui, du Guidimakha et du Tagant.

## **2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet**

L'instruction et la conception du programme ADRiFi en Mauritanie a bénéficié d'une forte implication du Gouvernement, ce qui témoigne de l'engagement du pays à adopter les mécanismes de transfert de risque souverain comme option viable dans la prévention et la gestion des crises alimentaires en Mauritanie. Les principales parties prenantes consultées lors de la préparation du programme ADRiFi comprenaient le Ministère de l'Économie et de l'Industrie, le Ministère des Finances ; le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère du Développement Rural ; l'ONM et le CSA. En outre, les agences des Nations Unies et les organisations internationales impliquées dans la gestion des crises alimentaires ont également été consultées. Parmi celles-ci figuraient : Le PAM, la BM, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## **2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et les leçons tirées dans la conception du projet**

Les leçons tirées de la revue du portefeuille de la Banque en Mauritanie ont été prise en compte lors de la conception du programme ADRiFi Mauritanie. Le tableau 7 ci-dessous présente comment lesdites leçons ont été prise en compte dans la conception du programme ADRiFi. Par ailleurs, l'instruction du projet ADRiFi en Mauritanie a également bénéficié des leçons tirées des projets ADRiFi en cours de mise en œuvre notamment en Gambie, Madagascar et Zimbabwe approuvés respectivement en février 2019, mai 2019 et janvier 2020. De ces trois projets il en ressort que des retards dans la levée des conditions au premier décaissement peuvent être expérimentés faute de soumission de pièces justificatives satisfaisantes. Le gouvernement a été fortement sensibilisé sur cette question tout au long de l'instruction du projet.

*Tableau 7 : Prise en compte des faiblesses du portefeuille dans l'évaluation du projet ADRiFi*

<b>Leçons tirées du portefeuille</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Retards de démarrage dus à un manque d'approbation des projets par la partie Mauritanienne	L'engagement de la partie mauritanienne lors de la préparation du projet témoigne de l'appropriation du projet par le pays. Par ailleurs, les autorités ont été sensibilisées sur la nécessité de favoriser un démarrage rapide du projet afin de garantir la participation du pays au mécanisme ARC.
Retards accusés dans le processus de passation des marchés	Un consultant spécialiste en passation des marchés sera recruté pour appuyer l'agence d'exécution et permettre un déploiement rapide du plan de passation des marchés selon les procédures de la Banque.
Faiblesse des capacités dans la mise en œuvre de projets	L'agence d'exécution sera appuyée avec des experts locaux. En outre, l'Unité de Gestion de Projet sera formée au cours du lancement sur les procédures de la Banque.

## **2.8. Principaux indicateurs de performance**

Les indicateurs de performance identifiés et les résultats attendus à l'achèvement d'ADRiFi en Mauritanie sont ceux figurant dans le cadre logique axé sur les résultats et dans le tableau 8 ci-dessous. Ces indicateurs seront suivis à travers le système de suivi et évaluation mis en place pour faciliter la revue de la mise en œuvre du projet. Le suivi et évaluation se fera notamment à travers des rapports trimestriels et biannuels, la revue à mi-parcours et le rapport d'achèvement. Ces rapports seront fonctions des activités programmées.

Tableau 8 : principaux indicateurs de performance

Indicateur	Situation de référence	Cible
Rapidité de l'intervention en cas de grave sécheresse	8 à 12 mois avant la première intervention	4 mois au maximum pour la première assistance
Accès soutenu au mécanisme ARC	Irrégularité dans le paiement de la prime à l'ARC	Paiement régulier des primes d'assurances
Suivi des campagnes agropastorales	Suivi ad-hoc de la situation agricole avec des données pas à jour	Au moins deux enquêtes de fin de saison agropastorale sur l'étendue du pays
Suivi de la situation alimentaire	Données sur la situation alimentaires pas à jour	Une enquête de vulnérabilité et sécurité alimentaire
Mise en place d'une stratégie de financement de la gestion des chocs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Il n'existe pas de stratégie de la sorte qui permet au gouvernement de mobiliser les ressources nécessaires	La stratégie est élaborée en collaboration avec la Banque Mondiale

### III. FAISABILITE DU PROJET

#### 3.1. Performance économique et financière

3.1.1 L'analyse coûts-bénéfices de la prise de mesure ex-ante de gestion des risques de catastrophes liées à la sécheresse en Mauritanie, permet de déterminer la viabilité de la participation de la Mauritanie au mécanisme d'assurance souveraine ARC, et par ricochet la viabilité du projet ADRiFi en Mauritanie. La Mauritanie est signataire de l'ARC depuis 2014 et a investi un montant total de 6,4 millions de dollar US dans l'achat de sa police d'assurance souveraine contre les risques de sécheresse. En retour, le pays a reçu un décaissement (paiement d'indemnités) d'un montant total de 8,78 millions de dollar US suite à des épisodes de sécheresse, ce qui donne un ratio de près 72%.

3.1.2. Par ailleurs, l'investissement dans l'achat de la police d'assurance ARC génère de nombreux bénéfices économiques pour le pays tels que la réduction de la vulnérabilité financière du pays face aux épisodes de sécheresse, grâce à la disponibilité rapide et immédiate de fonds d'assistance aux personnes affectées, ainsi que le coût relativement bas de la prime d'assurance ARC pour le pays en raison de sa participation au pool d'assurance ARC, par rapport au cas où le pays devrait acquérir une couverture de façon individuelle.

3.1.3. A long terme, étant donné que 1 dollar US investi dans le paiement de la prime d'assurance ARC génère une épargne de 4,4 dollars US dans l'assistance aux personnes affectées, il est attendu que la réduction des coûts liés aux épisodes de sécheresse génère une croissance stable du PIB grâce à une réallocation des fonds vers des programmes de croissance dans d'autres secteurs tels que les infrastructures, l'éducation et la santé.

#### 3.2. Impacts environnementaux et sociaux

3.2.1 *Environnement* : Le programme ADRiFi en Mauritanie est classé en catégorie 3 en date du 06/05/2020 selon les Procédures d'évaluation environnementale et sociale de la Banque pour les opérations liées au secteur public. Le programme ne comprend pas d'activités nécessitant de réaliser une étude d'impact environnemental et social (EIES). Un des objectifs du programme ADRiFi vise à atténuer les effets des événements climatiques extrêmes aggravés par les variations climatiques, dans la mesure où ces événements ont une incidence sur la productivité agricole et, sur la sécurité alimentaire. Il est peu probable que le programme ADRiFi ait des répercussions environnementales et sociales néfastes et négatives, car il porte essentiellement sur le renforcement des capacités, la modélisation des risques et les solutions de transfert de risque. En effet, les mesures de renforcement des capacités environnementales et climatiques font déjà partie des activités prévues dans la composante 1 « Développement de solutions pour la gestion des risques climatiques ». Les répercussions environnementales et

sociales potentielles devraient être minimales et devraient être gérées conformément aux procédures nationales et internationales, si elles apparaissent durant la mise en œuvre du programme. Pour ce faire, il est attendu qu'en plus d'être membre du comité de pilotage du programme, le Ministère Mauritanien de l'Environnement et du Développement Durable : (i) veille au strict respect des normes de sauvegardes environnementale et sociale lors de la mise en œuvre du programme, conformément à la politiques et procédures nationales et celles de la Banque et gère tout risque/impact négatif environnemental et/ou social qui apparaîtrait pendant la mise en œuvre du programme; (ii) assure le suivi environnemental et social de mise en œuvre de ce programme et délivre un rapport de suivi d'impact environnemental et social de la mise en œuvre du programme à l'achèvement du projet. Le financement sera assuré sur la composante gestion et coordination du projet.

3.2.2. *Climat* : Le programme ADRiFi est classé en catégorie 3 selon les Procédures d'évaluation des risques climatiques de la BAD, et à cet effet il ne nécessite pas l'élaboration d'actions spécifiques pour la gestion des risques climatiques en raison de l'étendue des activités prévues, vu que l'un des résultats attendus du projet consistera à aider la Mauritanie à répondre efficacement aux chocs climatiques et donc d'en atténuer l'impact négatif sur les moyens de subsistance des communautés vulnérables. Vu que le programme contribuera également à atténuer certains des risques liés au climat auxquels sont exposées les activités agricoles, les petits exploitants agricoles devraient en retirer des bénéfices grâce aux solutions de transfert de risque qui reflètent un meilleur profil du secteur.

3.2.3. La Mauritanie est particulièrement vulnérable aux conditions climatiques en raison de sa situation géographique (90% du territoire fait partie du désert du Sahara) et de la dépendance de sa population et de son économie à l'élevage et l'agriculture pluviale. Le contexte climatique actuel de la Mauritanie souffre d'une série de risques climatiques majeurs y compris : (i) la hausse des températures, (ii) la diminution des précipitations totales, (iii) les fortes pluies et inondations, (iv) la forte variabilité spatiale et temporelle des précipitations, (v) la sécheresse et (vi) les vents chauds. Les risques climatiques ont des conséquences néfastes sur les ressources naturelles (forestières, pédologiques, hydrauliques, etc.), les moyens de subsistance des populations ainsi que le budget de l'État. Ces risques ont également pour effet corollaire une insécurité alimentaire et une persistance de la pauvreté en milieu rural.

3.2.4. La lutte contre les changements climatiques constitue un enjeu majeur de développement pour la Mauritanie. En plus de l'avancée du désert, le pays est menacé par la montée du niveau de la mer face à la fragilité du cordon dunaire le long du littoral et la forte concentration du potentiel économique dans cette zone. Le Gouvernement a adopté une série de politiques et stratégies pour la lutte contre les impacts des changements climatiques telles que : le Plan d'Action national d'adaptation au changement climatique (PANA, 2004) , la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) sous l'égide de l'Accord de Paris sur le Climat. Le programme ADRiFi va contribuer à la mise en œuvre de la CDN et de ces différents plans stratégiques.

3.2.5. *Impact sur le genre* : La Mauritanie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, en grande partie aride, qui compte une population en expansion rapide de 4,4 millions d'habitants, dont 50,4% sont des hommes et 49,6% sont des femmes, et 57% ont moins de 20 ans. La moitié de la population Mauritanienne vit en milieu urbain et moins de 2 % continuent de mener une vie nomade. 32% des ménages sont dirigés par une femme en Mauritanie. Les inégalités se reflètent encore plus sur le plan de la sécurité alimentaire, qui varie entre 19 pour cent après les récoltes et 26 pour cent pendant les périodes de soudure. En août 2017, toutefois, 28% de l'ensemble de la population, soit 31% des ménages dirigés par une femme (contre 26 pour cent des ménages dirigés par un homme) étaient en situation d'insécurité alimentaire. 60% de la population en situation d'insécurité alimentaire vivaient dans des zones rurales. Les femmes vivant en milieu rural sont touchées de manière disproportionnée, car elles ont peu d'opportunités d'emploi, possèdent peu d'actifs productifs et disposent de moyens d'adaptation limités.

3.2.6. En dépit de la persistance de certaines considérations socioculturelles, la Mauritanie exprime à travers son arsenal juridique, une volonté politique claire et graduelle pour éradiquer les disparités dont sont victimes les femmes. En 2001 la Mauritanie a adopté le Code du Statut Personnel (CSP) en vue de promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes et de créer des conditions favorables à l'épanouissement de ces dernières à tous les niveaux (politique, économique et social). Le programme ADRiFi en Mauritanie sera mis en œuvre sous l'égide de son CSP. De plus, conformément aux recommandations du profil genre de la Banque pour la Mauritanie, un audit du genre de l'agence d'exécution et de ses opérations sera réalisé afin de fournir des orientations pour la prise en compte systématique du genre au CSA et dans ses réponses aux crises alimentaires. Au regard de ce qui précède, le projet ADRiFi est classé à la catégorie 3 du Marqueur de la Banque sur les questions du genre. Par conséquent un plan d'action sur le genre est détaillé à l'annexe B7 du volume II du rapport d'évaluation.

3.2.7. *Impact social* : la Mauritanie se classe au 161<sup>ème</sup> rang (sur 189 pays) selon l'indice de développement humain et regorge de grandes disparités entre les régions du pays selon le sexe, l'âge et la situation professionnelle, et ce malgré la nette réduction de la pauvreté et de la mortalité enregistrée récemment. Avec 74% des personnes pauvres – principalement des paysans, des pasteurs ainsi que des femmes et des jeunes sans terres ou non rémunérés – qui vivent en milieu rural, la pauvreté, touche 44,1 % de la population (en 2014)<sup>7</sup> et constitue l'une des principales causes de l'insécurité alimentaire.

3.2.8. D'autres facteurs tels que l'analphabétisme élevé, l'insuffisance d'accès aux soins de santé et à l'eau potable, les mauvaises habitudes alimentaires ou mauvaises conditions d'hygiène accentuent cette insécurité alimentaire. Les enfants de 0 à 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, notamment en milieu rural, sont généralement les groupes les plus touchés par le fléau de la malnutrition. De plus, la faible pluviométrie enregistrée en Mauritanie au cours des deux dernières décennies ainsi que le renchérissement des prix des denrées alimentaires à partir de 2007, ont provoqué une grande insécurité alimentaire qui a touché directement près de 30% de la population (quasi-totalité des communes rurales) et engendré des mutations sociales qui contribuent à particulièrement fragiliser l'existence des populations les plus vulnérables.

3.2.9. En 2012 la Mauritanie a adopté sa Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) qui, en se basant sur les valeurs nationales de solidarité, les principes d'équité et de justice sociale et les droits des citoyens et des citoyennes, s'est fixée pour objectifs globaux de contribuer à l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et d'aider les populations à faire face aux risques les plus importants de la vie et d'orienter la mise en place d'un système cohérent et intégré de protection sociale. La SNPS s'articule autour de cinq axes stratégiques parmi lesquels un axe spécifique à la sécurité alimentaire, la nutrition, l'environnement et les changements climatiques, et dont les objectifs spécifiques suivants: (i) promouvoir des mécanismes de prévoyance qui sécurisent les producteurs et les consommateurs ; (ii) contribuer à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des ménages ainsi qu'à la gestion efficace des risques ; (iii) prévenir la malnutrition en soutenant les actions visant à protéger et à promouvoir la nutrition des enfants et leurs mères, avec l'accent sur les plus vulnérables ; et (iv) renforcer et améliorer la gestion des catastrophes, aléas et effets des changements climatiques.

3.2.10. Le programme ADRiFi en Mauritanie, à travers la promotion de la prévention et la gestion des risques de catastrophes contribuera à l'atteinte de ces objectifs spécifiques de la SNPS. En effet, grâce au paiement des indemnités en cas de sécheresse, l'État sera en mesure de garantir une réponse rapide et efficace aux populations vulnérable et sécuriser les actifs productifs des petits agriculteurs. En ce faisant, le programme ADRiFi sera complémentaire aux efforts de mise en place d'un système de filets sociaux performants en Mauritanie, qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations mauritaniennes.

---

<sup>7</sup> Source : Profil de la pauvreté en Mauritanie en 2014, Office national de la statistique.

3.2.11. **Réinstallation forcée** : Le projet n'entraînera pas de déplacement des populations.

## IV. EXECUTION

### 4.1 Dispositions en matière d'exécution

4.1.1. *Dispositions institutionnelles* : L'organe d'exécution de ce projet ADRiFi en Mauritanie est le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) en raison de son rôle dans la prévention et gestion des crises alimentaires, ainsi que son expérience dans la mise en œuvre des programmes de réponse à la crise alimentaire tel que le programme « Emel » cofinancé par l'État et les bailleurs. Le CSA abritera l'Unité de Gestion du Programme (UGP) qui sera composée d'un Coordonnateur national, d'un Responsable administratif et financier (RAF), d'un Spécialiste en suivi-évaluation (RSE) et d'un Spécialiste en passation des marchés (SPM) et le comptable. Une analyse de la capacité institutionnelle du CSA souligne le besoin de recruter des consultants nationaux pour combler certaines de ces positions notamment le SPM et comptable. En outre un consultant sur les questions de genre sera recruté sur une période de six mois pour assister l'UGP dans la mise en œuvre du plan d'action genre.

4.1.2. L'UGP assurera le suivi technique de la mise en œuvre des activités du projet, et : (i) veillera au respect des engagements de l'Etat; (ii) assurera le suivi-évaluation du projet; (iii) assurera le respect du calendrier d'exécution du projet; (iv) préparera les rapports d'avancement trimestriels et annuels du projet; (v) préparera les budgets de contrepartie et s'assurera de leur mise à disposition dans les délais prévus; (vi) assurera la gestion financière du projet (vérification des décomptes, de la transmission à la Banque des demandes de paiements directs); (vii) s'assurera la transmission, dans les délais, des rapports d'audit comptable et financier du projet à la Banque; et (viii) soumettra à la Banque le rapport de revue à mi-parcours et le rapport d'achèvement du Donataire.

4.1.3. L'UGP travaillera en étroite collaboration avec le groupe de travail technique (GTT) de l'ARC. Composés de représentants du gouvernement issus des services techniques compétents, les GTT actuels rassemblent des agro-météorologues, des agronomes, des météorologues, des spécialistes de la vulnérabilité, des statisticiens, des économistes, des experts financiers, des spécialistes de la sécurité alimentaire et des interventions en cas de catastrophe naturelle, des chercheurs et des spécialistes de l'assurance.

4.1.4. Un comité de pilotage du programme ADRiFi sera mis en place pour fournir les orientations stratégiques et soutenir le plaidoyer politique tout long de la mise œuvre. Le comité de pilotage sera présidé par le Commissaire à la sécurité alimentaire et inclura des représentants des structures suivantes : Ministère de l'Économie et de l'industrie, Ministère des Finances, Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que le Ministère en charge de la Promotion de la Femme et de l'Enfant. Le comité de pilotage se réunira deux fois par an et sera assisté par l'UGP.

4.1.5. *Gestion financière* : Avec un risque fiduciaire jugé substantiel, l'exécution financière du Programme relèvera de la responsabilité du CSA et s'exécutera à travers l'Unité de Gestion du Programme (UGP) créée en son sein et placée sous la supervision de la Direction des Programmes de Développement. Le personnel de gestion financière de l'UGP comprendra : (i) un Coordonnateur national ; (ii) un Responsable administratif et financier (RAF) qualifié et expérimenté, et dont la désignation sera soumise à l'approbation de la Banque et (ii) un Comptable, recruté sur une base compétitive sur la base de termes de référence approuvés par la Banque. L'UGP bénéficiera de l'appui d'autres structures du CSA, notamment de la Direction Administrative et Financière, du Contrôle de Gestion et de l'Inspection Générale.

4.1.6. Le processus budgétaire du programme sera imbriqué à celui du CSA et centralisé par la Direction Administrative et Financière. L'UGP préparera avant le début de chaque année le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) qui seront soumis à l'approbation du Comité de Pilotage. Ce PTBA devra mettre en évidence de manière distincte les ressources du Don

FAD, de la contrepartie nationale (Gouvernement) et de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC).

4.1.7. Pour ses opérations financières, l'UGP aura recours au Manuel de procédures administratives, financières et comptables du CSA. La mise à jour de ce Manuel de procédures s'impose afin de garantir la séparation des tâches incompatibles dans la chaîne de la dépense de l'UGP. A cet égard, l'UGP bénéficiera de l'appui technique : (i) du Contrôleur de Gestion, dans sa mission de contrôle à priori du respect des procédures de gestion, et (ii) de l'Inspection Générale, dans celle du contrôle a posteriori des opérations financières et de la bonne exécution des projets/programmes du CSA.

4.1.8. A travers les structures compétentes de la Direction Administrative et Financière, et en ayant recours à son système d'information (SAGE Comptabilité Ligne 100 i7 Version 8.1), l'UGP tiendra une comptabilité des opérations du programme, séparée de celle du CSA. Elle établira trimestriellement les rapports de suivi financier de l'exécution du PTBA. Ces rapports devront être transmis à la Banque dans les 45 jours suivant la fin du trimestre et annexés aux rapports d'activités correspondants. L'UGP sera également tenue de produire les états financiers annuels du programme à soumettre à l'audit externe. Les modèles de rapport périodique de suivi financier et d'états financiers annuels devront être approuvés par la Banque.

4.1.9. Décaissements. Les décaissements du Don seront effectués conformément aux règles et procédures de décaissement de la Banque telles que énoncées dans le Manuel des décaissements de 2020 et selon les trois méthodes de décaissement : (i) du paiement direct pour les contrats de services et la contribution de la Banque à l'acquisition de la prime d'assurance ; (ii) du compte spécial pour les dépenses de fonctionnement de l'UGP et (iii) du remboursement en cas de prise en charge par le CSA préalablement approuvée par la Banque d'une dépense imputable au Don FAD. Pour la méthode du Compte spécial, le Gouvernement Mauritanien ouvrira un compte spécial à la Banque Centrale de Mauritanie. Les modalités de décaissement du Don FAD feront l'objet d'une lettre de décaissement adressée au Donataire.

4.1.10. Rapports financiers et audit externe : L'UGP devra préparer des rapports financiers intérimaires (IFR) dans le cadre des rapports d'activité trimestriels requis par la Banque, au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre. L'audit des états financiers du programme sera réalisé annuellement par un cabinet d'audit recruté sur une base compétitive et sur la base des termes de références des audits des projets financés par la Banque. L'UGP sera tenue de transmettre à la Banque les rapports d'audit du projet au plus tard six mois après la clôture de l'exercice audité. Ses honoraires seront payés par paiement direct après approbation par la Banque de son rapport.

4.1.11. L'évaluation des capacités de gestion financière du CSA et des risques fiduciaires associés, ainsi que les dispositions de gestion financière préconisées pour l'exécution du programme sont détaillées dans les Annexes Techniques du rapport d'évaluation.

4.1.12. *Politique et cadre de passation des marchés applicables*

4.1.12.1. **Politique et cadre de passation des marchés applicables**. Toutes les acquisitions de biens, de services non consultants et toutes les sélections de services de consultants financés par les ressources du Fonds Africain de Développement (FAD), se feront conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque (« **Politique d'acquisition de la BAD** »), édition d'octobre 2015 et selon les dispositions mentionnées dans l'Accord de financement. En application de cette politique et pour donner suite aux différentes évaluations conduites, les groupes de transactions suivants ont été identifiés pour être mis en œuvre par les différents systèmes mentionnés ci-dessous :

- **Système de passation des marchés de la Mauritanie (« SPM »)** : Certaines acquisitions de biens et de services non consultants rattachés disponibles en grande quantité et de très faible valeur s'effectueront conformément au système de passation

des marchés de la Mauritanie (« **Système National** ») incarné par la Loi n° 2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés Publics (CMP) et en utilisant les dossiers nationaux standards d'appel d'offres (DNSAO).

- **Méthodes et Procédures de passation des marchés de la Banque (MPMB) :** Toutes les sélections de consultants, l'acquisition des services d'assurance souveraine contre le risque de catastrophe en cas de grave sécheresse, et l'acquisition de 1.000 (mille) pluviomètres paysans se feront selon le système de passation des marchés de la Banque (« Système de la BAD ») caractérisé par les Méthodes et les Procédures d'acquisitions (BPM), décrites par le Manuel des Opérations du cadre de passation des marchés du groupe de la Banque, en utilisant des Dossiers de Sollicitation (DS) de la Banque. Le choix de l'utilisation du système de la Banque pour ces acquisitions s'explique par le montant élevé de l'assurance et les faiblesses identifiées dans le système national comme entre autres, la non indication des conditions de recours à une méthode de sélection de consultants et l'absence des Incoterms dans les DAO nationaux pour l'acquisition des biens.

4.1.12.2 **Évaluation des risques et capacités en passation des marchés.** Afin de tenir compte des spécificités du programme, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et du programme ; et (ii) les capacités de l'agence d'exécution. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau de risque substantiel pour la passation des marchés et ont permis de déterminer sous réserve de l'application de mesures d'atténuation proposées au paragraphe 5.9 de l'Annexe B.5, le groupe d'acquisitions à conclure selon le système de la BAD et celui susceptible d'être mis en œuvre, sans risque majeur, selon le Système National.

4.1.12.3 **Modalités particulières dues à l'utilisation du Système National.** Le recours à l'utilisation du système national exige la mise en œuvre de la mesure particulière suivante : Les ressources de la Banque prévues pour financer les activités du programme proviennent du guichet FAD. Les règles d'éligibilité applicables pour tous les contrats conclus dans le cadre de ce programme selon le système mauritanien des marchés publics seront les règles nationales d'éligibilité auxquelles s'ajoutent les dispositions du paragraphe 5.3 de la Politique de la BAD. En conséquence, même en utilisant le système national, les ressources de la Banque ne pourraient pas servir à financer un contrat attribué à un soumissionnaire sous sanctions par la Banque. Au cas où en dépit de ces dispositions un contrat viendrait à être conclu avec un soumissionnaire sous sanction par la Banque, ce contrat ne sera pas financé par les ressources du FAD. La liste des sociétés sous sanctions est disponible au <http://www.afdb.org/debarred>.

4.1.13. **Taxes.** Les taxes ne sont pas éligibles au financement de la Banque, y compris les rémunérations des employés locaux qui seraient recrutés spécifiquement pour le projet.

## 4.2 Suivi et évaluation

4.2.1. Le Cadre de gestion des résultats constituera la base du suivi du programme. L'UGP aura pour principale responsabilité d'assurer le suivi-évaluation et présentera des rapports trimestriels rendant compte des efforts déployés. L'UGP présentera les résultats du processus suivi-évaluation par le biais des rapports suivants :

- Un rapport initial qui sera préparé par les partenaires de mise en œuvre, comprenant les données de référence, un plan de travail et un budget détaillé. La Banque et l'UGP conviendront du format du rapport initial ;
- Des rapports trimestriels de mise en œuvre auxquels tous les partenaires de mise en œuvre contribueront. Lesdits rapports seront soumis à la Banque dans un délai de 45 jours suivant le trimestre concerné ;
- Un rapport de « mi-parcours » qui portera sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités planifiées et présentera la « marche à suivre » pour améliorer la mise en œuvre du programme ;

- Un rapport d'achèvement de projet (RAP), y compris les enseignements tirés, ainsi que suivi-évaluation externe.

### **4.3. Gouvernance**

4.3.1. Le gouvernement mauritanien a accompli des efforts, au cours des cinq dernières années, pour insuffler plus de transparence dans la gestion des affaires publiques et adopter des pratiques de bonne gouvernance et pour rationaliser les dépenses publiques. Ainsi, le gouvernement a créé le Comité de suivi en charge de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC), qui vise à renforcer les pouvoirs et l'efficacité des autorités de contrôle et du pouvoir judiciaire et à valoriser le rôle clé du Parlement en tant qu'entité chargée du contrôle des dépenses publiques. Cette stratégie confère à la société civile la possibilité de s'exprimer, de formuler des avis et d'engager des actions auprès des autorités et de la justice. Le Gouvernement a également orienté la politique macroéconomique sur l'élimination des dépenses extrabudgétaires et du financement budgétaire par la Banque centrale de Mauritanie, ainsi que sur la réduction des dépenses courantes. Mais, malgré ces efforts, les réformes en matière de gouvernance demeurent insuffisantes. En 2017, la Mauritanie est classée 41e sur 54 pays africains sur la base de l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique. Selon le même rapport, le classement du pays s'est détérioré sur la période de 2012-2016. Concernant le niveau de l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International, le score de la Mauritanie s'est également détérioré passant de 31/100 en 2015 à 28/100 en 2019, perdant ainsi 25 places dans le classement mondial (137<sup>ème</sup> rang en 2017 contre 112<sup>ème</sup> en 2015). Aussi, l'indice de compétitivité mondiale 2019 identifie la corruption comme le 3<sup>ème</sup> facteur le plus problématique pour faire des affaires en Mauritanie.

4.3.2 En matière de passation des marchés le Gouvernement Mauritanien a entrepris ces dernières années, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), un programme de réformes soutenu afin d'améliorer le système national de passation de marchés publics. Cela s'est traduit par l'adoption du code des marchés publics 2010-040, lequel code incorpore les meilleures pratiques en termes de transparence et de concurrence. Au plan des réformes, et dans le but d'améliorer le cadre fiduciaire des dépenses publiques et l'efficacité de la passation des marchés, la Mauritanie a adopté en Novembre 2017 un nouveau décret (n° 126-2017) abrogeant tous les décrets d'application du code des marchés publics (CMP) 2010-040. Ce nouveau texte d'application permet d'assurer une meilleure cohérence entre les règlements et le code des marchés publics. En matière de gestion financière le gouvernement a nouvellement mis en place un système public de gestion budgétaire et comptable, intitulé Rachad et les dépenses de l'État dans le cadre des projets sont exécutées par les unités des projets à travers ce système Rachad.

4.3.3. Le projet ADRiFi viendra renforcer les dispositions en matière de gouvernance dans la gestion des risques de catastrophes en Mauritanie. De manière concrète, au-delà de renforcer le cadre institutionnel pour la gestion des risques de catastrophes, ADRiFi permet de respecter les systèmes et règles relatifs aux dépenses, de prendre des mesures de lutte contre la fraude et les fuites, tel que la transparence, la reddition de comptes et la réactivité, la primauté du droit et l'étendue et la nature de la participation.

### **4.4. Soutenabilité**

Compte tenu du défi majeur de développement que pose l'insécurité alimentaire en Mauritanie, l'engagement de l'État et sa participation active dans la préparation du projet témoignent de la volonté du pays à renforcer ses capacités de prévention et gestion des crises alimentaires et à adopter de manière systématique les mécanismes de transfert des risques comme option durable. Le programme ADRiFi permettra aux décideurs de comprendre les mécanismes existants en mettant l'accent sur la compréhension de l'ampleur des coûts potentiels et en insistant sur la nécessité d'assurer une gestion financière rigoureuse en recourant à un ou plusieurs instruments de financement des risques de catastrophe naturelle. De plus, l'appropriation du

paiement des futures primes par le pays, ainsi que la mise en place d'une stratégie de financement des crises alimentaire de concert avec la Banque Mondiale, renforcera la soutenabilité financière du programme ADRiFi en Mauritanie. Enfin, l'intégration des activités du projet dans les plans de travail annuels du CSA (conformément au mandat de l'organisation) garantira que les activités soutenues par l'ADRiFi perdurent bien au-delà de la durée de vie du projet.

#### 4.5. Risques potentiels et mesures d'atténuation

Tableau 9 : Risques et mesures d'atténuation

Description du risque	Importance du risque	Mesures d'atténuation
Reviement politique en raison du changement de leadership et de la politique du gouvernement, ce qui pourrait entraver la capacité du gouvernement à payer sa contrepartie du financement du projet.	Modéré	Mise en place d'un comité de pilotage du programme qui assurera le plaidoyer au niveau politique ; et inscription de la contrepartie du pays dans les lois de finances afin de concrétiser l'engagement de l'État.
Risque de base, ou risque que l'indice de l'assurance ne soit pas correctement paramétré ; ce qui pourrait engendrer un non-paiement des indemnités ou de faibles décaissements par rapport à l'ampleur de la catastrophe	Modéré	Les données agro-climatiques actualisées permettront d'assurer un meilleur paramétrage de l'indice et de réduire ainsi les probabilités de risque de base.
Risque de non mobilisation du cofinancement de la part de l'ARC	Faible	ARC signera un accord de cofinancement avec le Gouvernement, comme condition au premier décaissement.

#### 4.6. Développement de connaissances

A travers ADRiFi le CSA disposera de données agro-climatiques actualisées ce qui permettra une meilleure connaissance sur les impacts potentiels des risques climatiques. De plus, ADRiFi contribuera à renforcer le système d'alerte précoce sur les impacts des chocs climatiques sur la sécurité alimentaire du pays, ainsi que les capacités du pays en matière d'assurance indiciaire et identification des options de financement pour la prévention et gestion des crises alimentaires. Forts de ces connaissances, les capacités d'interventions d'urgence en cas de chocs climatiques en Mauritanie seront consolidées et pérennisées. Les leçons tirées seront partagées avec les autres partenaires de développement qui travaillent dans le domaine de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie. Ces leçons seront également publiées sur les sites internet de la Banque et du CSA pour une plus large diffusion. Sur le plan régional, un partage d'expériences avec des projets similaires financés par la Banque est préconisé (cas du projet d'appui technique à la promotion d'assurance et de micro-assurance agricoles en Tunisie).

## V. CADRE JURIDIQUE

### 5.1. Instrument légal

L'instrument financier proposé est un protocole d'accord de don FAD de 1,5 millions d'UC entre la République Islamique de Mauritanie (le « Donataire ») et le Fonds africain de développement.

## **5.2. Conditions associées à l'intervention de la Banque**

### **5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

Le Protocole d'accord de don entrera en vigueur à la date de sa signature par le Fonds et le Donataire.

### **5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement**

Outre l'entrée en vigueur du protocole d'accord de don, le Fonds ne procédera au premier décaissement du don que si le Donataire a réalisé à la satisfaction du Fonds les conditions suivantes :

- (i) La signature et la soumission de l'Accord de contribution entre le Bénéficiaire et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (« ARC ») en vertu duquel l'ARC confirme la disponibilité du budget pour sa contribution en nature en faveur du Projet et dont les termes et conditions auront été jugés acceptables par le Fonds ou la présentation de preuves que le bénéficiaire a obtenu un financement de sources alternatives pour couvrir le déficit de financement résultant de la non-exécution de l'accord de contribution ;
- (ii) La soumission des pièces justificatives de la mise en place de l'Unité de gestion du Programme (UGP) au sein de l'Agence d'exécution ;
- (iii) La soumission des pièces justificatives de la nomination au sein de l'UGP du Coordonnateur national, du spécialiste en suivi-évaluation, du responsable financier et d'une assistante et du recrutement d'un spécialiste en passion de marché et du comptable, dont les qualifications et les termes de référence auront été jugés satisfaisants par le Fonds ;
- (iv) La soumission de la preuve de la disponibilité de la contrepartie financière du Gouvernement pour l'année en cours.

### **5.2.3 Autres conditions**

Le Donataire s'engage à :

- (i) soumettre au Fonds au plus tard dans les six (6) mois après la date de signature du protocole d'accord qui suivent le manuel des procédures administratives, financières et comptables mis à jour de manière satisfaisante pour le Fonds ;
- (ii) soumettre au plus tard le 31 décembre de chaque année, un programme de travail et un budget approuvé par le comité de pilotage et satisfaisant pour le Fonds ;
- (iii) mettre en place le comité de pilotage au plus tard six (6) mois après la date de signature du protocole ;
- (iv) au plus tard six (6) mois suivant le premier décaissement du don recruter au sein de l'UGP, un expert sur les problématiques liées au genre, dont les qualifications et termes de référence auront préalablement été jugés satisfaisants pour le Fonds ;
- (v) soumettre au plus tard le 31 mars de chaque année la preuve de l'inscription dans la loi de finances de l'année concernée de la contrepartie financière au Programme de Donataire conformément au plan de trésorerie du Donataire développé sur la base du calendrier de décaissements du Programme ;
- (vi) permettre au Ministère Mauritanien de l'Environnement et du Développement Durable (en plus d'être membre du Comité de pilotage) : (i) de veiller au strict respect de sauvegardes environnementale et sociale lors de la mise en œuvre du programme, conformément aux politiques et procédures nationales et celles de la Banque et gérer tout risque/impact négatif environnemental et/ou social qui apparaîtrait durant la mise en œuvre du programme; (ii) d'assurer le suivi environnemental et social de mise en œuvre de ce programme et de délivrer un

rapport de suivi d'impact environnemental et social de la mise en œuvre du programme à l'achèvement du projet.

- (vii) collaborer avec l'ARC, pendant toute la durée du Projet, et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faciliter la mise en œuvre des activités à entreprendre par l'ARC.

### **5.3. Conformité avec les procédures de la Banque**

Le Programme est conforme aux politiques et procédures en vigueur de la Banque.

## **VI. RECOMMANDATION**

La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve l'octroi d'un don de 1,5 millions d'UC à la République Islamique de Mauritanie sur les ressources du FAD pour financer le Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique (ADRFi) selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

## Appendice 1 : Contexte économique et impact de la crise covid-19 sur l'économie mauritanienne<sup>8</sup>

Grâce à la dynamique de réformes<sup>9</sup> amorcée par les autorités mauritaniennes depuis 2016, les perspectives de croissance de moyen et long terme étaient favorables avant le déclenchement de la pandémie COVID-19. En 2019, le pays a continué la consolidation de ses équilibres macroéconomiques notamment en termes d'assainissement des finances publiques et de politique de gestion de la dette. La croissance du PIB réel s'est estimée à 6,7% et la position budgétaire est demeurée viable estimée à -0,1 % du PIB. Le ratio de la dette publique extérieure au PIB a baissé en 2019 à 77,4% contre 82,8% en 2018 (hors dette passive envers le Koweït), grâce à un excédent budgétaire primaire enregistré en 2019 résultant de politiques budgétaires et d'emprunts prudents. Cependant, la dette publique totale reste élevée et vulnérable aux chocs exogènes, étant presque exclusivement extérieure : 86% du total<sup>10</sup>. Par ailleurs, l'économie mauritanienne souffre aussi d'un déséquilibre structurel de la balance de ses comptes courants qui est aussi vulnérable aux chocs extérieurs.

**Tableau 1 : Évolution des Indicateurs macroéconomiques (2018-2021)**

			Sans COVID 19		Avec COVID 19		Avec COVID 19	
			(Baseline)		(Pessimiste)		(Pire scénario)	
	2018	2019(e)	2020(p)	2021(p)	2020 (p)	2021 (p)	2020 (p)	2021(p)
Croissance réelle du PIB (%)	3,6	6,7	5,7	5,9	0,9	3,4	-1,1	2,9
Inflation (%)	3,1	3,0	2,9	2,5	3,6	3,1	4,0	3,9
Solde Budgétaire (+/-) (% PIB)	1,6	0,1	-0,7	-1,2	-3,7	-2,6	-4,0	-2,8
Solde du compte courant (% PIB) (+/-)	-18,6	-12,3	-14,5	-13,8	-16,8	-15,0	-17,0	-15,4

Source : Département des statistiques de la BAD, mars 2020

**Bien que seulement 7 cas de coronavirus n'aient été recensés dans le pays au 8 avril, la Mauritanie devrait subir les conséquences économiques de cette crise sanitaire mondiale.** En effet, la croissance économique mauritanienne est volatile et dépendante des cours des minerais. Les exportations de fer, d'or et de cuivre ont représenté 50% du total des exportations en 2018. Les investissements sont principalement tirés par les IDE dans le secteur des industries extractives. La baisse de la demande en fer et en cuivre devrait avoir un impact négatif sur la croissance économique mauritanienne, ses exportations et sur les revenus de l'État. Le déficit de la balance des comptes courants devrait se creuser et enregistrer un taux compris entre 16,8% du PIB (Scénario Pessimiste) et -17% du PIB (Pire Scénario) contre un taux initialement prévu de -14,5% du PIB. Par ailleurs, le ralentissement de l'économie mondiale et la limitation des échanges commerciaux avec le monde à la suite de la fermeture des frontières devraient aussi entraîner une baisse des importations mauritaniennes, ce qui devrait réduire les recettes fiscales de l'État. Au plan intérieur, et pour faire face à la gravité du risque sanitaire, le gouvernement mauritanien a mis en place un dispositif de prévention basé sur des mesures restrictives d'envergure, dont l'application s'est traduite par un important effort financier public qui creusera sans doute le déficit budgétaire dans les proportions encore difficile à prédire. Néanmoins, les premières estimations montrent que le déficit budgétaire devrait s'élever à -3,7% du PIB (Scénario pessimiste) ou -4% du PIB (Pire scénario) contre un taux de -0,7% initialement prévu. Aussi, le secteur tertiaire ainsi que le secteur de la

<sup>8</sup> Note produite par le département ECCE, l'économiste pays de la Mauritanie.

<sup>9</sup> La Mauritanie a continué d'améliorer son classement Doing Business passant du 176ème rang en 2015 au 152ème rang en 2020.

<sup>10</sup> Dont 20% contractés avec le Koweït (des négociations d'annulation sont en cours).

pêche<sup>11</sup> sont fortement affectés par les mesures restrictives du dispositif de prévention ce qui influencera négativement le train de la croissance du PIB. La nouvelle prévision du taux croissance du PIB pour l'année 2020 après choc serait comprise entre 0,9% (Scénario pessimiste) et -1,1% (Pire scénario) contre un taux initialement prévu de 5,7%<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> La valeur ajoutée du secteur tertiaire est de 44,5% du PIB. Le secteur de la pêche quant représente 7% du PIB. Les produits halieutiques ont représenté 44% des exportations mauritaniennes en 2018 (Office national des statistiques)

<sup>12</sup> Le tableau 3 montre l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques avant et après la crise du COVID-19, sous la forme de 2 scénarios.

## Appendice 2 : Portefeuille de la Banque dans le pays au 22 Avril 2020

État du Portefeuille actif de la Banque en Mauritanie – 20 avril 2020								
Département	Nom du projet	Source de financement	Date d'approbation	Signature	Date d'achèvement	Montant approuvé (UC)	Montant décaissé (UC)	Taux de décaiss
<b>OPERATIONS SANS GARANTIE SOUVERAINE</b>								
<b>Finance</b>								
PIFD	Ligne de crédit - Banque populaire de Mauritanie - programme PME	BAD	20-mai-16	10-nov-16	09-nov-21	5 031 482,71	5 031 482,71	100,00%
PIFD	Ligne de crédit - Banque pour le Commerce et l'industrie	BAD	15-juin-16	07-déc-16	31-déc-20	7 187 832,44	7 187 832,44	100,00%
<b>Industrie et mines</b>								
PISD	Projet d'Extension de la SNIM -GUELB II	BAD - Non souverain	16-sept-09	01-déc-09	31-déc-13	125 787 067,65	125 787 067,65	100,00%
<b>Infrastructure</b>								
PISD	SNIM PROJET DE DRAGAGE	BAD - Non souverain	22-nov-17	28-juin-18	01-janv-26	35 330 000,00	7 066 000,00	20,00%
<b>4</b>	<b>TOTAL secteur privé et non souverain</b>					<b>173 336 382,80</b>	<b>145 072 382,80</b>	<b>83,69%</b>
<b>SECTEUR PUBLIC</b>								
<b>Infrastructure</b>								
PICU	PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO-SENEGAL	FAD/prêt multinational	09-déc-16	12-mars-17	30-nov-22	25 000 000,00	130 000,00	0,52%
<b>Agriculture</b>								
RDGN2	AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE AUX VICTIMES DES INONDATIONS DE LA WILAYA GUIDIMAKHA	FSU/Don	28-oct-19	22-janv-20	31-déc-20	671 133,55	0,00	0,00%

RDGN2	Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS)	FAD/prêt multinational	15-oct-14	11-déc-14	30-juin-20	11 500 000,00	6 736 700,00	58,58%
RDGN2	PROJET D'APPUI À LA TRANSFORMATION AGRICOLE EN MAURITANIE (PATAM)	FAD 14 / prêt	12-déc-18	25-janv-19	31-déc-24	7 000 000,00	663 600,00	9,48%
		NTF / prêt	12-déc-18	25-janv-19	31-déc-24	6 000 000,00	0,00	0,00%
<b>Social</b>								
RDGN2	Projet d'appui à la promotion des micros et petites entreprises (PAMPEJ)	FAD /Prêt	21-sept-16	04-nov-16	30-juin-22	2 624 000,00	1 142 227,20	43,53%
		FAD /Don	21-sept-16	04-nov-16	30-juin-22	521 360,00	397 328,46	76,21%
RDGN2	Projet d'appui à la formation et à l'emploi des jeunes (PAFEJ)	FAD/Don	28-nov-14	11-déc-14	31-déc-20	2 000 000,00	1 578 400,00	78,92%
<b>Gouvernance</b>								
RDGN	Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière	Prêt FAD 14	15-déc-17	11-févr-18	31-déc-22	3 600 000,00	271 080,00	7,53%
ECGF	Projet d'appui à la gouvernance pour une croissance inclusive (PAGOCI)	FAD /Don	17-nov-14	11-déc-14	30-juin-20	2 000 000,00	1 631 000,00	81,55%
<b>Eau et assainissement</b>								
RDGN2	Programme national intégré d'eau en milieu rural (PNISER)	FAD/Prêt	07-déc-12	12-févr-13	31-déc-20	3 052 000,00	2 357 975,20	77,26%
		FAD/Don	07-déc-12	12-févr-13	31-déc-20	2 448 000,00	2 085 940,80	85,21%
		Don RWISSI	07-déc-12	12-févr-13	31-déc-20	2 882 034,22	2 614 293,24	90,71%
RDGN2	Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau	Global Environment Fund (GEF)/Don	08-juil-16	11-oct-16	31-déc-21	4 564 273,60	127 343,23	2,79%
<b>10</b>	<b>S/Total</b>					<b>73 862 801,37</b>	<b>19 735 888,13</b>	<b>26,72%</b>
<b>14</b>	<b>TOTAL</b>					<b>247 199 184,17</b>	<b>164 808 270,93</b>	<b>66,67%</b>

## Appendice 3 : Note de conformité environnementale et sociale

### NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)<sup>1</sup>

#### A. Information de base

Nom du Projet : <b>PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (ADRIFi)</b>		Code SAP du Projet : <b>P-MR-A00-033</b>	
Pays : <b>MAURITANIE</b>	Instrument de financement <sup>2</sup> : ID IF AB <input checked="" type="checkbox"/> PE GU APR PP		
Secteur Responsable du Projet : <b>AHFR / PECG</b>	Chargé du Projet : <b>Cecil NARTEY</b>		
Date de la mission d'évaluation ex-ante : <b>Avril 2020</b>	Date probable de présentation au Conseil d'Administration : <b>Mai 2020</b>		
Spécialiste en sauvegarde environnementale : -	Spécialiste en sauvegarde sociale : <b>Pierre Hassan SANON</b>		
Catégorie environnementale et sociale : <b>3</b>	Type d'opération : OS <input checked="" type="checkbox"/> ONS OBP		
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de Sauvegarde Intégré ?	Oui Non <input checked="" type="checkbox"/>		

#### B. Publication et Suivi de la Conformité

##### B.1. Publication obligatoire

<b>Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres (spécifier ..... )</b>			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui	Non	NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]		
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]		
Date de publication par la Banque	[Date]		
<b>Cadre de Politique/Plan d'Action de Réinstallation/Autres (spécifier..... )</b>			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui	Non	NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]		
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]		
Date de publication par la Banque	[Date]		
<b>Cadre de Gestion/Plan d'Action pour les Groupes Vulnérables/Autres (spécifier..... )</b>			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui	Non	NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]		
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]		
Date de publication par la Banque	[Date]		
<b>Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons légales : NA</b>			

##### B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité

Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non	NA
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non	NA
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet, est-il entièrement mobilisé et disponible ?	Oui	Non	NA <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclut le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non	NA
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non	NA

#### C. Approbation

Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ? Oui  Non

Préparé par :	Nom	Date
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	-	
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	Pierre Hassan SANON	05 Mai 2020
Chargé du Projet :	Cecil NARTEY	06 Mai 2020
<b>Soumise par :</b>		
Chef Division/Directrice (eur) du secteur du projet :	Atsuko TODA	11/05/2020
<b>Approuvée par :</b>		
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA	11/05/2020

<sup>1</sup> Note : Cette NOCES doit être en annexe du Rapport d'Evaluation ex-ante présenté à la Haute Direction puis au Conseil d'Administration. <sup>2</sup> ID=Investissement Direct ; IF=Intermédiaire Financier ; AB=Appui Budgétaire ; PE=Prêt Entreprise ; GU=Garantie ; APR=Accord de Participation au Risque ; PP=Prise de Participation

## Appendice 4 : Carte de la zone du projet

